



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

2021-10-01

**Désignation du
représentant à
l'assemblée
spéciale de Brest
métropole
Aménagement
SPL**

DATE DE
CONVOCAION
01 octobre 2021

DATE D’AFFICHAGE
08 octobre 2021

Nombre de Conseillers
en exercice.....33
Nombre de présents 29
Nombre d’absents3
Procurations 1
Nombre de votants ..30

“ **L’an 2021, le 07 octobre, à 18h30**” le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire**.

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Flora GALAND, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Catherine BOTHUAN, François THOUROUDE, Olivier LE BOSQUAIN, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Kristen LE BLEIS, Damien RIVIER, Stéphane PERON

Etaient absents :

Julie MERCIER, David MOAN, Rémy JEZEQUEL

Etait représentée :

Brigitte DENIEL à Gwenaëlle GOUENNOU

Secrétaire de séance : Madame Catherine BOTHUAN

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

2021-10-01

Désignation du représentant à l'assemblée spéciale de Brest métropole Aménagement SPL

Rapporteur

Sylvain GANGLOFF, Conseiller municipal

Exposé

Brest métropole Aménagement SPL dit « BMA SPL » est une Société Publique Locale créée en 2017 et dotée d'un capital de 5,15 M€. Ses actionnaires principaux sont Brest métropole, la Ville de Brest et la commune de Gouesnou.

Dans le cadre du développement de la société, plusieurs communes et collectivités de l'ouest breton ont manifesté leur intérêt à entrer dans la société, pour confier à BMA SPL des missions de réalisation d'études ou d'interventions autres, hors marché de partenariat.

La commune de Plougastel-Daoulas a acté son entrée dans le capital de la société Brest métropole Aménagement SPL lors du conseil municipal du 18 février 2021 par la délibération 2021-02-03.

Aussi, comme le stipule le règlement chaque collectivité territoriale ou groupement actionnaire ne disposant pas d'un représentant direct au conseil d'administration, est représenté par un délégué à l'assemblée spéciale. Le délégué a nécessairement la qualité d'élu de la collectivité ou du groupement actionnaire qu'il représente et doit être désigné par cette même assemblée délibérante.

Lors du vote du 18 février 2021, Monsieur Dominique CAP a été désigné délégué, représentant la commune de Plougastel-Daoulas à l'assemblée spéciale de Brest métropole Aménagement et par conséquent autorisé à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la dite assemblée et particulièrement celle de représentant commun.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

De désigner Monsieur Yvan LACHUER, conseiller municipal en qualité de délégué représentant de la commune de Plougastel-Daoulas à l'assemblée spéciale de Brest métropole Aménagement SPL, en substitution de Monsieur CAP. Monsieur LACHUER est autorisé à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la dite assemblée et particulièrement celle de représentant commun.

Entendue(s) la (les) :

Commission 1 FAGE 2020-2026 du 30-09-2021

Vote

Conseillers présents 29
Conseillers représentés 1
Ayant voté pour..... 30
Ayant voté contre 0
S'étant abstenu 0
N'ayant pas pris part au vote 0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Fait à Plougastel-Daoulas, le **07 octobre 2021**

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

**Le Maire,
Dominique CAP**

Transmis à la Préfecture le 08-10-2021
Publié le 08-10-2021
Notifié le 11-10-2021

